

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 025-212505325-20251125-20251102-DE

Berger
Levèbault



| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 21 | 21 | 16 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 20/11/2025 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 28/11/2025 |

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Secrétariat général : détermination du nombre d'adjoints et modification du tableau |

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Marlène BAUD, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Jean-Baptiste MALIVERNAY, donnant pouvoir à Marc LECAILLE

Etaient absents :

Nathalie CASTILLON, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Philippe RIGAL, Violette SEGARD

Marlène BAUD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif global de Conseil Municipal ;

VU la délibération 2023 09 04 du 11 septembre 2023 le conseil municipal a fixé à six le nombre d'adjoints ;

VU l'arrêté 30/2025 en date du 20 aout 2025 portant retrait des délégations de fonctions à Monsieur Christian Morel, 6^{ème} adjoint ;

VU la délibération du Conseil Municipal de ne pas maintenir Monsieur Christian Morel à son poste d'adjoint qui entraîne la vacance d'un poste d'adjoint ;

Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas maintenir les postes d'adjoints à 6.

Il propose que le nombre de postes d'adjoints soit fixé à 5.

En conséquence l'ordre du tableau serait désormais comme suit :

| | |
|--------------------------|--------------------|
| Maire | Benoit Vuillemin |
| 1 ^{er} adjoint | Lylian Calvat |
| 2 ^{ème} adjoint | Nathalie Castillon |
| 3 ^{ème} adjoint | Cyril Maréchal |
| 4 ^{ème} adjoint | Marlène Gable |
| 5 ^{ème} adjoint | Violette Segard |
| Conseillère déléguée | Nadine Sauvonet |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **DE MODIFIER** le nombre d'adjoint et le réduire de six à cinq.
- **DE FIXER** en conséquence l'ordre du tableau comme suit :

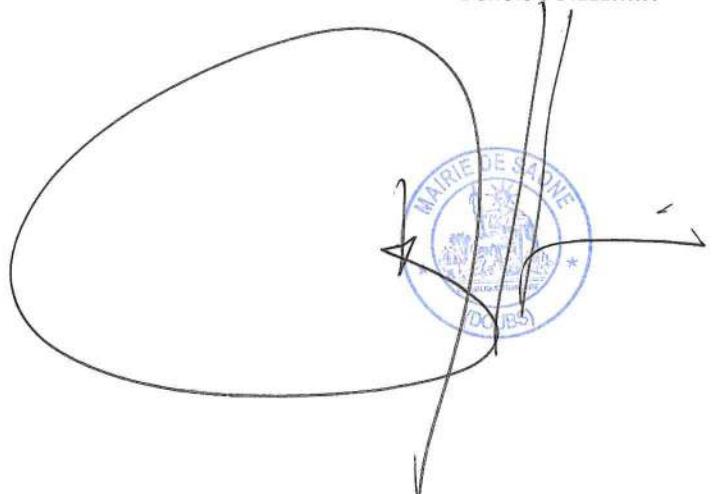
| | |
|--------------------------|--------------------|
| Maire | Benoit Vuillemin |
| 1 ^{er} adjoint | Lylian Calvat |
| 2 ^{ème} adjoint | Nathalie Castillon |
| 3 ^{ème} adjoint | Cyril Maréchal |
| 4 ^{ème} adjoint | Marlène Gable |
| 5 ^{ème} adjoint | Violette Segard |
| Conseillère déléguée | Nadine Sauvionnet |

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 25 novembre 2025

Monsieur le Maire de Saône,

Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat